

Les énergies renouvelables (EnR)

L'AIDE DU SDE 07

Le SDE 07 peut apporter son assistance aux communes en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets utilisant une source d'énergies renouvelables (EnR) : solaire photovoltaïque et thermique, bois énergie, hydraulique, géothermie, etc.

COMMENT ?



CHAUFFERIES BOIS ET RÉSEAUX DE CHALEUR

- Le SDE 07 propose de réaliser l'opération sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOT).
- La rémunération du SDE 07 dans le cadre de l'exercice de cette mission de mandat est fixée à 3 % du montant total hors taxes de l'opération et est limitée à 24 000 €.
- Le SDE 07 accompagne également le maître d'ouvrage dans la recherche de financements.
- Le SDE 07 accompagne ensuite la collectivité dans le fonctionnement de l'installation (aide pour le marché de fourniture d'énergie, de maintenance et de calcul du prix de l'énergie).



SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE OU THERMIQUE

- Le SDE 07 accompagne et conseille sur les aspects suivants :
- L'étude de faisabilité.
 - Le financement de l'opération.
 - Les démarches administratives d'urbanisme (raccordement dans le cas d'une production d'énergie électrique).
 - Le montage du dossier de consultation et la sélection des entreprises.
 - Le suivi du chantier.
 - Pour les projets en solaire photovoltaïque, le SDE 07 peut réaliser l'opération sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOT).



HYDRAULIQUE

- Le SDE 07 accompagne le maître d'ouvrage dans :
- La réalisation des études préalables de définition du projet.
 - Les démarches administratives.
 - La consultation et le choix des entreprises.
 - Le suivi du chantier.
 - Le SDE 07 peut réaliser l'opération sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOT).

CONTACT

Pour évoquer ou faire étudier votre projet par l'un des chargés d'affaires du SDE 07, nous écrire à l'adresse :